

M. Jacques MARSAUD

Saint-Denis, le 18 juillet 2012

**Lettre ouverte à**

**Monsieur Pierre-René LEMAS**  
**Secrétaire général**  
**de la Présidence de la République**  
*Palais de l'Élysée*  
*55, rue du Faubourg-Saint-Honoré*  
*75008 Paris*

Objet : *Et la territoriale, Monsieur le Secrétaire général de la Présidence de la République ?*

Je m'adresse à vous, Monsieur le Secrétaire général de la Présidence de la République, puisque l'objet de mon courrier vous concerne, me semble-t-il, plus que le Président de la République ou le Premier ministre, et cela pour deux raisons :

- les responsabilités qui sont les vôtres dans la constitution des cabinets ;
- votre contribution marquante à l'œuvre de décentralisation de 1983 à 1986, d'abord auprès de Gaston DEFERRE, puis de Pierre JOXE. Vous avez alors travaillé à l'élaboration de la loi du 26 janvier 1984 donnant naissance à la Fonction publique territoriale. Vous avez été nommé Directeur de cabinet du secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales en 1988, puis Directeur général des collectivités locales en 1989.

Vous êtes, j'en suis convaincu, un décentralisateur et un ami de la « territoriale ».

C'est la raison pour laquelle nous avons été nombreux à nous réjouir de votre nomination aux plus hautes responsabilités, d'abord au Sénat, puis à la Présidence de la République. Nous y voyons le gage d'un nouvel élan promis à la décentralisation.

Par contre, nous avons été au moins aussi nombreux à regretter que sur les 450 membres qui constituent les cabinets gouvernementaux, ceux issus de la Fonction publique territoriale se comptent sur les doigts d'une main.

Pourquoi cette discrimination ?

.../...

.../...

Pourquoi priver l'action gouvernementale des compétences auprès des ministres, et du Président de la République, de fonctionnaires de terrain, gestionnaires de qualité, familiers du travail au quotidien avec les élus pour la conception et la mise en œuvre de politiques publiques ? Pourquoi priver les cabinets ministériels de cadres dirigeants territoriaux remarquablement formés maintenant depuis plus de 20 ans par une autre grande école de la Fonction publique, l'Institut National des Etudes Territoriales ? Faut-il être passé obligatoirement par l'ENA pour avoir l'honneur de servir la République au plus haut niveau de l'Etat ?

Si je me décide à prendre la plume aujourd'hui pour vous interpeller, c'est que je sais me faire le porte-parole d'une grande majorité de la profession qui ne comprend pas cette non reconnaissance de la diversité et de la richesse de la Fonction publique territoriale issue des grandes lois de décentralisation. Si je la prends plutôt que d'autres, c'est que je sais que personne ne me soupçonnera d'un plaidoyer pro domo. Si je me permets de vous écrire, c'est que je pense que vous pourrez être sensible à nos interrogations et que vous y répondrez certainement.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général de la Présidence de la République, l'expression de ma très haute considération, et de mon meilleur souvenir.

Jacques MARSAUD

  
Administrateur territorial